

CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL
SUR LE ROLE DES ENTREPRISES DANS LE DEVELOPPEMENT
SUR SA PREMIERE SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 3 au 7 avril 1995



NATIONS UNIES



**Conférence des
Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/42(I)/2
TD/B/WG.7/4
4 mai 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL
SUR LE ROLE DES ENTREPRISES DANS LE
DEVELOPPEMENT SUR SA PREMIERE
SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 3 au 7 avril 1995

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1 - 3
I. Rôle de l'Etat dans l'instauration des conditions favorables à la promotion de l'esprit d'entreprise et au développement viable des entreprises, en particulier des PME, pour ce qui est :	
a) du cadre réglementaire et des structures d'encouragement	
b) de la mise en valeur des ressources humaines	
c) du renforcement des institutions et de l'appui institutionnel	
d) du secteur informel et de son intégration à l'économie formelle	
(point 3 de l'ordre du jour)	
<u>et</u>	
Développement des exportations et rôle des PME, compte tenu des avantages pouvant découler du processus de globalisation (point 4 de l'ordre du jour)	4 - 14
II. Questions diverses	15
III. Travaux de la 4ème séance plénière (séance de clôture)	16 - 22
IV. Questions d'organisation	23 - 28
 <u>Annexes</u>	
I. Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Groupe de travail spécial	
II. Résumé établi par le secrétariat des principaux points de la discussion	
III. Composition et participation aux travaux	

INTRODUCTION

1. La première session du Groupe de travail spécial sur le rôle des entreprises dans le développement a eu lieu du 3 au 7 avril 1995 au Palais des Nations, à Genève. Au cours de la session, le Groupe de travail spécial a tenu quatre séances plénières et sept séances informelles.

A. Déclaration liminaire

2. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le Directeur chargé de la CNUCED a évoqué les très intéressantes communications que les gouvernements avaient établies en tant que contributions aux travaux. Les questions à l'examen - commerce, investissement et technologie, ainsi que les aspects sociaux - étaient celles qui étaient au coeur même du processus de développement. Compte tenu des importants changements survenant dans l'économie mondiale, de l'aboutissement du Cycle d'Uruguay et de la création de l'Organisation mondiale du commerce, il était opportun d'examiner la libéralisation économique et les corrélations mondiales et régionales entre production, commercialisation et distribution, car dans tous ces domaines les acteurs essentiels étaient les entreprises, en premier lieu celles du secteur privé. Les petites et moyennes entreprises (PME) constituaient plus de 90 % des entreprises dans la plupart des pays. Elles jouaient un rôle crucial dans le développement économique et social et étaient créatrices nettes d'emplois, même en période de récession. En tant que créatrices de richesse, elles étaient aussi l'un des principaux instruments de la lutte contre la pauvreté.

3. L'intensification de la concurrence, de la mondialisation et de la spécialisation technologique amenait beaucoup de grandes entreprises à sous-traiter des activités de service et de production auprès d'entreprises plus petites. Adaptables et flexibles en raison de leur taille, les PME étaient ainsi en mesure de contribuer à l'innovation de pointe sur le front de la compétitivité. De plus, leurs liens réciproques au niveau national contribuaient à promouvoir des économies de spécialisation flexible; au niveau mondial, en s'associant à des entreprises étrangères pour approvisionner les marchés d'exportation, elles créaient des liens pour le développement des exportations. Pour promouvoir ce développement, les gouvernements avaient notamment créé des zones franches industrielles, des zones économiques spéciales et des triangles de croissance. Un environnement juridique et réglementaire favorable aux entreprises et au développement des exportations était nécessaire, ainsi que des mesures pour aider les PME à surmonter les obstacles à leurs efforts d'internationalisation. L'examen de l'expérience des pays pouvait aider à définir les éléments essentiels d'un tel environnement favorable. La conception et l'application de programmes d'appui aux PME qui n'étouffent pas les initiatives du secteur privé, le choix des meilleures politiques et stratégies pour encourager l'action de différentes catégories de PME, les institutions et les rôles respectifs du secteur public et du secteur privé étaient autant de questions que le Groupe de travail spécial voudrait peut-être étudier, en même temps que les facteurs dont dépendait le succès des zones industrielles, par exemple l'assiduité au travail, les compétences de chef d'entreprise, la confiance, l'esprit communautaire et le soutien institutionnel. De plus, en raison de la place qu'occupaient les

micro-entreprises dans l'économie des pays en développement, il pourrait être utile de considérer quelles politiques et quelles mesures offriraient le plus de possibilités d'aider ces entreprises à s'intégrer dans l'économie formelle. Le Directeur s'est déclaré convaincu que les échanges de vues et d'opinions au cours de la session permettraient de déterminer les "meilleures pratiques" et d'autres éléments essentiels des grandes orientations qui, aux niveaux national et international, permettraient de renforcer le rôle des entreprises dans la promotion du développement.

Chapitre I

ROLE DE L'ETAT DANS L'INSTAURATION DES CONDITIONS FAVORABLES A LA
PROMOTION DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE ET AU DEVELOPPEMENT VIABLE
DES ENTREPRISES, EN PARTICULIER DES PME, POUR CE QUI EST :

- a) du cadre réglementaire et des structures d'encouragement
 - b) de la mise en valeur des ressources humaines
 - c) du renforcement des institutions et de l'appui institutionnel
 - d) du secteur informel et de son intégration à l'économie formelle
- (Point 3 de l'ordre du jour)

et

DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS ET ROLE DES PME, COMPTE TENU DES
AVANTAGES POUVANT DECOULER DU PROCESSUS DE GLOBALISATION

(Point 4 de l'ordre du jour)

4. Pour examen de ces points, le Groupe de travail spécial était saisi de la documentation suivante :

"Instauration de conditions favorables au développement des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises", rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/WG.7/2);

"Le rôle des petites et moyennes entreprises dans le développement des exportations", rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/WG.7/3).

5. Le Chef du Groupe de la privatisation et du développement des entreprises s'est référé aux importantes questions soulevées par le Directeur chargé de la CNUCED dans sa déclaration liminaire et a noté que les rapports soumis au Groupe de travail spécial, qui s'appuyaient sur une analyse de l'expérience des pays et d'un certain nombre d'ouvrages consacrés à ces questions, tentaient d'apporter quelques réponses. Les discussions au cours de la session et les enseignements tirés de l'expérience pratique acquise dans les domaines considérés contribueraient sans nul doute à enrichir le débat. Dans le document TD/B/WG.7/2, le secrétariat avait examiné le rôle de l'Etat dans l'instauration de conditions favorables à la promotion de l'esprit d'entreprise et au développement des entreprises, en étudiant le cadre réglementaire et les structures d'encouragement, la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement des institutions et l'appui institutionnel, ainsi que l'intégration du secteur informel dans l'économie formelle. Le document TD/B/WG.7/3 traitait des politiques visant à stimuler le développement des exportations, du rôle essentiel des PME, des interactions de la mondialisation avec ce rôle et de l'internationalisation des PME. Il traitait également des initiatives et des mesures adoptées à l'appui du développement des exportations des PME, en se référant à des programmes particuliers et au rôle des institutions publiques et des réseaux du secteur privé. Des exemples d'activités d'appui de la part d'organisations internationales et de donateurs étaient également évoqués, en même temps que la question de l'exploitation de créneaux. En conclusion, le Chef du Groupe a souligné l'importance de la coopération interentreprises, par exemple dans le contexte des coentreprises, de la sous-traitance, du franchisage, de la

création d'alliances, de la mise en place de réseaux de commercialisation, de la spécialisation flexible, de la modernisation industrielle et technologique ainsi que du développement et de la compétitivité des exportations, indispensables pour que les pays et leurs entreprises tirent profit de la mondialisation et de la libéralisation de l'économie internationale.

6. Le représentant du Japon a souligné l'importance des entreprises en général pour la création d'emplois, l'accroissement de la productivité, le progrès technologique, l'atténuation des difficultés de balance des paiements et la diversification économique. Alors que les grandes entreprises avaient tendance à être capitalistiques, les PME se caractérisaient par leur intensité de main-d'oeuvre et l'un de leurs grands avantages était donc la création d'emplois. Elles étaient souvent complémentaires des grandes entreprises, dont elles renforçaient la production. A travers les liens qu'elles établissaient, elles pouvaient à terme modifier la structure économique d'un pays. La tendance à la mondialisation offrait aux pays en développement des possibilités de consolider leurs industries nationales. Les PME pouvaient apporter une contribution essentielle à ce processus, notamment grâce à leur rôle de fournisseur des entreprises transnationales. Le représentant a évoqué quelques-uns des obstacles au développement autonome des PME, dont le manque d'information commerciale et de connaissance des techniques modernes de gestion, les contraintes en matière de ressources humaines et les problèmes de financement. Pour cette raison, il incombait aux gouvernements d'instaurer des conditions favorables. La coopération internationale était importante à cet égard. Une réunion ministérielle de l'APEC tenue à Osaka en 1994 avait principalement été consacrée aux moyens d'encourager un secteur équilibré de PME en tant que fondement de l'économie.

7. Le représentant a ensuite décrit la politique du Japon pour la promotion des PME, qui se caractérisait par sa souplesse et par un ajustement dynamique à l'évolution de l'environnement intérieur et international. La stratégie suivie tenait essentiellement à l'absence d'intervention. La politique industrielle visait à consolider et à améliorer les capacités des entreprises en encourageant l'intégration verticale. Il en résultait une structure pyramidale, à strates multiples. Au Japon, les PME devaient choisir entre s'internationaliser ou se lancer dans des activités à forte intensité de connaissances. L'initiative la plus récente des pouvoirs publics était ainsi d'aider et de conseiller les PME dans leurs choix stratégiques. Le représentant a également évoqué la création en 1948 de l'Agence pour les petites et moyennes entreprises en tant que mesure d'appui. Les établissements financiers publics avaient fourni des prêts à court terme et à long terme aux PME à des taux inférieurs aux taux du marché. Diverses lois et mesures juridiques avaient été adoptées pour faciliter le développement des PME. Enfin, il a évoqué la coopération technique que son pays réalisait en formant du personnel des pays en développement à la promotion de la petite industrie, ainsi qu'un prêt à la Grameen Bank du Bangladesh, actuellement à l'étude.

8. Le représentant de la France, parlant au nom de l'Union européenne, s'est félicité de l'examen par la CNUCED de l'importante question du rôle des entreprises, en particulier des PME, en tant que facteur déterminant de la croissance et du développement. Les deux thèmes inscrits à l'ordre du jour du Groupe de travail spécial étaient complémentaires, renvoyant au rôle de l'Etat et au rôle des PME dans le développement des exportations. Témoignait de l'importance des travaux du Groupe le fait que les résultats de la présente session constitueraient assurément une contribution précieuse à la neuvième session de la Conférence, s'agissant plus particulièrement du point 3 de

l'ordre du jour provisoire de celle-ci. En conclusion, le représentant a loué le secrétariat pour la qualité et le respect des délais de distribution de la documentation établie pour la session.

9. Le représentant des Philippines a dit que cette documentation était probablement la plus détaillée écrite à ce jour sur la question, et qu'elle était appréciée à sa juste valeur. Les travaux du Groupe revêtaient d'autant plus d'importance que les PME représentaient 90 % de l'ensemble des entreprises dans la vaste majorité des pays, en particulier dans les pays en développement. Il était capital d'aider ces entreprises pour accélérer le développement. Les PME jouaient depuis longtemps un rôle de premier plan dans l'économie des Philippines et la politique nationale avait beaucoup contribué à leur développement. L'accent mis aujourd'hui sur une croissance tirée par les exportations amenait les PME à développer, selon leurs moyens et leur sensibilité, leur activité d'exportation. Les encourager dans ce sens était un élément essentiel de la politique d'ouverture et d'économie de marché des Philippines. A cette fin, des coopératives et des mécanismes d'appui au crédit étaient mis en place, avant tout articulés sur des stratégies de développement rural. Des dispositions législatives telles que la loi 6810 de la République représentaient une "Magna Carta" pour les entreprises commerciales rurales et leur procuraient de nombreux avantages.

10. La représentante de la Roumanie a souligné l'importance des questions dont était saisi le Groupe et a félicité le secrétariat de ses rapports riches en information. Elle a ensuite évoqué trois points présentant un intérêt particulier pour les débats en cours. Premièrement, les travaux devraient avoir une orientation pragmatique, dans l'esprit de Carthagène, afin qu'il en découle des recommandations pratiques utiles au développement des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement et les pays en transition. Deuxièmement, l'espoir de pays comme la Roumanie était de s'enrichir de l'expérience d'autres pays concernant l'application efficace de programmes de développement régional et les moyens de promouvoir les exportations nationales à travers les PME. La Roumanie avait mis en place un cadre juridique, mais lui faisaient encore défaut les compétences nécessaires pour soutenir le développement des PME. La législation traitait notamment de la diffusion de l'information financière et commerciale, ainsi que de la formation et de la publicité. Troisièmement, le Groupe pourrait utilement étudier les moyens de renforcer la coopération internationale, au niveau intergouvernemental et au niveau des entreprises, en vue de promouvoir la croissance à travers les PME.

11. Le représentant de l'Allemagne a dit que son pays devait avant tout sa puissance économique à sa main-d'oeuvre qualifiée. Les facteurs fondamentaux de son efficacité étaient la formation et l'assiduité de la main-d'oeuvre, la qualité de l'encadrement et les possibilités offertes par l'économie sociale de marché. Le système de marché combinait les initiatives individuelles avec les principes de progrès social. La Loi fondamentale garantissait la liberté des entreprises privées et la propriété privée en tant que droits fondamentaux exercés pour le bien commun. S'inspirant du principe "aussi peu d'intervention gouvernementale que possible, autant d'intervention gouvernementale que nécessaire", l'Etat exerçait essentiellement une fonction de réglementation. Les biens, les services et les prix étaient déterminés par les forces du marché. La concurrence était le préalable au fonctionnement du mécanisme du marché. La loi sur les restrictions à la concurrence, adoptée en 1957, avait institué un office fédéral chargé du contrôle des ententes.

L'Etat veillait à ce que la concurrence n'engendre pas des conditions socialement inacceptables. Dans plusieurs secteurs, l'accès aux marchés faisait l'objet d'une réglementation juridique. Certains secteurs de l'économie n'étaient pas complètement assujettis à la règle du profit, par exemple ceux des anciennes entreprises d'Etat dans les provinces orientales du pays, qu'il était toutefois prévu d'intégrer progressivement au système d'économie de marché. Le marché du travail se caractérisait également par le libre jeu des forces du marché. Les syndicats et les employeurs participaient librement à des négociations collectives et avaient une grande responsabilité dans l'économie dans son ensemble. Il était considéré que la solution du problème de l'emploi, aggravé par le fardeau financier de la reconstruction économique dans les nouveaux Etats de la Fédération, passait par un accroissement de l'investissement. Le gouvernement s'attachait à consolider les forces du marché par des incitations, tout en réduisant l'influence de l'Etat sur l'économie. L'Allemagne était favorable à la liberté du commerce mondial et rejetait toutes les formes de protectionnisme. Elle dépendait elle-même beaucoup de marchés ouverts : les exportations représentaient un tiers de son PNB. En conclusion, le représentant a souligné que des marchés ouverts et un commerce mondial sans entraves étaient d'un intérêt vital pour les entreprises.

12. Le représentant de l'Egypte a évoqué les réformes économiques entreprises dans son pays, en ajoutant que l'importance des PME l'incitait à ajouter quelques observations à celles des précédents orateurs. L'Etat ne participait plus directement à l'activité économique. La démocratie économique allant de pair avec la démocratie politique, tout obstacle au progrès du secteur privé devait être éliminé. La tâche des pouvoirs publics depuis le lancement des réformes économiques et la mise en oeuvre des programmes de privatisation avait été de restructurer les entreprises publiques et de permettre leur cotation en bourse. La nouvelle législation avait été inspirée de l'expérience d'autres pays, par exemple le Japon. Les réformes avaient permis aux PME d'obtenir des terrains dans les zones rurales et de bénéficier d'exonérations fiscales pour des périodes allant de cinq à dix ans. En outre, un Fonds social de développement avait été créé pour faciliter la création de PME et leur croissance. La documentation de la CNUCED avait été utile, et il conviendrait d'encourager de nouvelles études et la poursuite des activités d'assistance technique. Le représentant a exposé l'expérience de son pays, où le développement des PME était encouragé par le Fonds social de développement, de création récente et dont les principaux objectifs étaient notamment le renforcement de l'efficacité économique et la création d'emplois. A cet égard, une attention particulière était accordée à la promotion des femmes et à la protection de l'environnement. Le Fonds social de développement avait pour tâche spécifique de faciliter la création de PME et l'expansion des PME existantes. La sélection des entreprises reposait sur les critères suivants : potentiel d'expansion de l'emploi, existence de perspectives viables, capacité technologique, perspectives de développement durable et qualité de la gestion. En matière de prêts, les PME bénéficiaient de taux d'intérêt préférentiels de 9 % par an, contre un taux normal de 16 % actuellement. Les prêts étaient distribués avec l'aide d'ONG. Parmi les obstacles rencontrés, il fallait citer la sélection d'entrepreneurs répondant aux critères, la lourdeur des procédures bureaucratiques, le manque de fonds, les problèmes de commercialisation et de distribution et la puissance de monopole des sociétés transnationales.

13. Le représentant de l'Afrique du Sud a évoqué le processus en cours dans son pays pour définir le rôle de l'Etat dans l'instauration de conditions favorables à la petite entreprise, en soulignant que le Gouvernement sud-africain était attaché à l'initiative et à la croissance économiques. L'existence de millions de Sud-Africains sans emploi ou sous-employés soulignait toute l'importance de la création d'emplois et d'une croissance durable et équitable. Il était entendu que le véritable moteur de cette croissance était le secteur privé, mais que le gouvernement devait contribuer à la mise en place de conditions favorables. La promotion du secteur des petites entreprises était l'une des priorités du programme de reconstruction et de développement. L'activité des petites, moyennes et micro-entreprises (PMME) était jugée essentielle à la création d'emplois, à la croissance économique et à un développement équitable. Il y avait, en Afrique du Sud, plus de 800 000 PMME qui employaient un quart environ de la main-d'oeuvre. Le représentant a énuméré les facteurs déterminants d'une stratégie efficace de promotion de ces entreprises : mise en place d'un cadre juridique et réglementaire, accès aux marchés et au financement, accès à des bâtiments commerciaux et industriels d'un prix raisonnable, acquisition de compétences et accès à la technologie appropriée. Parmi les groupes exigeant une attention particulière figuraient les habitants des zones rurales défavorisées et les femmes. Le représentant a ensuite attiré l'attention sur certains facteurs utiles au développement des PMME qui avaient été négligés, dont les marchés et les contrats de sous-traitance publics, les mécanismes spécialisés de garantie du crédit et les programmes sectoriels de formation. L'Afrique du Sud mettait actuellement au point un schéma directeur pour le développement des PMME en consultation avec le secteur et les communautés. A cet égard, le représentant a évoqué le Livre blanc récemment publié sur la stratégie nationale pour le développement et la promotion de la petite entreprise en Afrique du Sud, l'organisation récente d'une conférence nationale sur le développement de la petite entreprise et la création imminente d'une Direction principale pour le développement des petites entreprises au sein du Ministère du commerce et de l'industrie. Enfin, il a mentionné les objectifs à l'appui du développement des petites, moyennes et micro-entreprises en Afrique du Sud, pour la réalisation desquels le gouvernement assurerait la coordination d'ensemble. L'objectif premier était de "créer un environnement favorable aux petites entreprises".

14. Le représentant de l'Ethiopie a pris la parole pour actualiser la communication de son pays (TD/B/WG.7/Misc.10). Des études visant à améliorer la politique foncière urbaine étaient en cours, mais la question foncière avait, entre-temps, été résolue. La politique appliquée avait permis aux PME d'obtenir les terrains nécessaires de sorte qu'il n'y avait pas de discrimination entre les grandes et les petites entreprises. L'organisme chargé des privatisations avait identifié les entreprises devant être privatisées d'ici à la fin de juin 1995, qui relevaient de quatre secteurs : hôtellerie, commerce de détail, agriculture et industrie. Priorité avait été donnée aux entreprises dont les actifs étaient inférieurs à 20 millions de birr (environ 3,3 millions de dollars E.-U.), qui représentaient entre 51 et 75 % de la totalité des entreprises devant être privatisées. Dans le souci de corriger le déséquilibre de développement entre les régions, le Gouvernement éthiopien avait adopté une structure d'incitations différenciées qui encourageait l'investissement dans les régions relativement défavorisées.

Chapitre II

QUESTIONS DIVERSES

15. La représentante du Costa Rica a dit que son gouvernement portait un grand intérêt aux questions examinées par le Groupe de travail spécial. Elle a annoncé que son pays avait transmis au secrétariat un document sur le rôle des entreprises dans le développement national, distribué sous la cote TD/B/WG.7/Misc.15, qui donnait des renseignements sur la législation costa-ricienne relative aux petites et moyennes entreprises, y compris les micro-entreprises, ainsi que sur les incitations budgétaires en vigueur. Il était prévu de présenter formellement ce document, qui décrivait les principaux axes de la politique gouvernementale relative aux petites et moyennes entreprises, à la deuxième session du Groupe de travail spécial.

Chapitre III

TRAVAUX DE LA 4ème SEANCE PLENIERE (SEANCE DE CLOTURE)

A. Décision du Groupe de travail spécial

16. A la 4ème séance plénière (séance de clôture) de sa première session, le Groupe de travail spécial a décidé de prendre note du résumé établi par le secrétariat des discussions tenues en séances informelles, et de l'annexer au rapport sur la session (annexe II).

B. Déclarations de clôture

17. Le porte-parole du Groupe latino-américain (Argentine) a loué les experts invités et le secrétariat pour leur contribution à une session utile et enrichissante. Il a également loué le Président pour l'atmosphère cordiale qui avait prévalu au cours de la session sous sa présidence.

18. Le porte-parole du Groupe africain (Algérie) a dit que, en grande partie grâce à la compétence et à l'expérience du Président, des travaux utiles avaient été menés à bien au cours de la session. Les échanges de renseignements sur la promotion des PME avaient été des plus productifs. De même, l'analyse des questions à l'examen avait été particulièrement intéressante. En conclusion, il a remercié le secrétariat de l'excellente documentation qu'il avait établie.

19. Le porte-parole du Groupe B (Suisse) a dit que par son expérience et son sens de l'humour, le Président avait su établir une atmosphère de travail chaleureuse. De plus, sa capacité de résumer les points essentiels avait considérablement contribué à l'harmonie des discussions et à la compréhension des questions. Le Groupe B serait heureux d'apporter sa contribution aux travaux de la deuxième session.

20. Le représentant du Bangladesh, au nom du Groupe asiatique, a remercié le Président et le Bureau de tout ce qu'ils avaient fait pour assurer le succès de la réunion et il a également loué le secrétariat de ses contributions essentielles.

21. Le représentant de la Chine a dit que la vaste expérience et les compétences diplomatiques du Président avaient beaucoup contribué au succès de la session. Les échanges qui avaient eu lieu auraient des incidences bénéfiques sur l'élaboration de politiques améliorées concernant les PME et sur la croissance future de ces entreprises dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement. En conclusion, il a remercié le Président, le Bureau, les experts invités et le secrétariat de leurs remarquables efforts.

22. Le représentant de la France, parlant au nom de l'Union européenne, a noté le vif intérêt manifesté par tous les participants à l'égard des travaux du Groupe, ainsi que l'évidente capacité du Groupe de traiter des questions importantes en profondeur. L'Union européenne attachait une grande importance à ces travaux et attendait avec intérêt la deuxième session.

Chapitre IV

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

23. La première session du Groupe de travail spécial a été ouverte le 3 avril 1995 par le Directeur chargé de la CNUCED.

B. Election du Bureau

24. Le Directeur chargé de la CNUCED a rappelé que, conformément aux articles 18 et 19 du règlement intérieur des grandes commissions du Conseil et suite aux consultations tenues avec les coordonnateurs régionaux, le Président du Groupe devait être élu parmi les représentants des pays membres du Groupe C. Il a également rappelé que le Conseil avait décidé que, dans le cas des groupes de travail spéciaux, le Président et les membres du Bureau élus resteraient en fonction pour toute la durée du mandat des groupes.

25. A sa 1ère séance plénière, le 3 avril 1995, le Groupe de travail spécial a élu le Bureau suivant :

Président : M. Anthony Hill (Jamaïque)

Vice-Présidents : M. J. Yambao (Philippines)
M. R. Weber (Suisse)
M. V. Skliarov (Fédération de Russie)
M. M. Mohammed Salem (Egypte)
Mme V. Fonseca (Venezuela)

Rapporteur : Mme H. Booth di Giovanni (Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

26. A sa 1ère séance plénière, le 3 avril 1995, le Groupe de travail spécial a adopté son ordre du jour provisoire (TD/B/WG.7/1), qui se lisait comme suit :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Rôle de l'Etat dans l'instauration de conditions favorables à la promotion de l'esprit d'entreprise et au développement viable des entreprises, en particulier des PME, pour ce qui est :
 - a) du cadre réglementaire et des structures d'encouragement
 - b) de la mise en valeur des ressources humaines

- c) du renforcement des institutions et de l'appui institutionnel
 - d) du secteur informel et de son intégration à l'économie formelle
4. Développement des exportations et rôle des PME, compte dûment tenu des avantages pouvant découler du processus de globalisation
 5. Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Groupe de travail spécial
 6. Questions diverses
 7. Adoption du rapport du Groupe de travail spécial au Conseil du commerce et du développement

D. Ordre du jour provisoire de la deuxième session
du Groupe de travail spécial

(Point 5 de l'ordre du jour)

27. A la 4ème séance plénière (séance de clôture) de sa première session, le Groupe de travail spécial a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session. (Pour le texte de l'ordre du jour provisoire, voir l'annexe I.)

E. Adoption du rapport du Groupe de travail spécial au Conseil
du commerce et du développement

(Point 7 de l'ordre du jour)

28. A sa 4ème séance plénière (séance de clôture), le 7 avril 1995, le Groupe de travail spécial a adopté son projet de rapport (TD/B/WG.7/L.1 et Add.1) et a autorisé le Rapporteur à le compléter en y intégrant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe I

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DEUXIEME SESSION
DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Interactions entre le développement des PME et le développement des marchés financiers et des systèmes bancaires :
 - a) Formation de l'épargne intérieure
 - b) Accès aux marchés financiers et autres sources de financement
4. Domaines où la coopération technique à l'appui de l'initiative publique pour la promotion du rôle des PME pourrait être renforcée
5. Questions diverses
6. Adoption du rapport du Groupe de travail spécial au Conseil du commerce et du développement

Annexe II

RESUME ETABLI PAR LE SECRETARIAT DES PRINCIPAUX POINTS DE LA DISCUSSION

Les petites et moyennes entreprises en perspective

1. Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle essentiel dans le processus de développement. Dans la plupart des pays, elles représentent plus de 90 % des entreprises et plus de 50 % du total des emplois, des ventes et de la valeur ajoutée. Elles sont aussi une pépinière de chefs d'entreprise. Leurs activités à forte intensité de main-d'oeuvre en font d'importants créateurs d'emplois. En assurant des emplois, indépendants ou salariés, et en fournissant des biens essentiels à un coût raisonnable aux pauvres, elles contribuent à la lutte contre la pauvreté; en donnant des moyens d'action aux femmes, elles renforcent les structures familiales. En encourageant l'épargne personnelle et en utilisant l'épargne constituée, elles contribuent à mobiliser l'épargne intérieure. Elles ont la capacité d'exploiter des ressources qui ne seraient peut-être pas autrement mises à profit pour le développement. Elles assurent une part importante, et dans certains pays parfois même majoritaire, des exportations totales et encouragent une croissance tirée par les exportations. Par la coopération interentreprises, elles élèvent le niveau des compétences; grâce à leur flexibilité et à leur caractère novateur, elles peuvent contribuer à l'instauration d'une spécialisation flexible. Leur importance ne peut que croître en raison de la mondialisation et de la libéralisation qui conduisent les entreprises à sous-traiter la production de facteurs et la réalisation de tâches et de l'expansion des réseaux interentreprises par le biais de la création de coentreprises, d'alliances, d'accords de sous-traitance et du franchisage. L'économie nationale s'enrichit des flux de commerce, d'investissement et de technologie que suscitent ces liens interentreprises. Les PME sont particulièrement importantes pour les pays les moins avancés qui en sont au stade initial de leur développement industriel.

2. Le développement des PME peut ainsi avoir d'importants effets bénéfiques sur l'édification d'une base industrielle flexible et qualifiée, la création de nouvelles industries, l'expansion du commerce, la promotion de l'investissement intérieur et étranger et l'acquisition de nouvelles technologies. Un secteur dynamique de PME peut aider un pays à bien s'adapter à la mondialisation et à la libéralisation de l'économie internationale.

Cadre réglementaire et structures d'encouragement

3. L'Etat a un rôle à jouer dans la mise en place de conditions propices au développement des entreprises, notamment des PME. Cela implique des conditions macro-économiques favorables à l'instauration de la confiance commerciale, ainsi qu'un cadre directif et commercial fiable pour le développement de l'activité commerciale. Ces éléments - stabilité macro-économique et cadre directif et commercial équilibré - sont particulièrement essentiels pour le développement des PME, étant donné la relative faiblesse de celles-ci vis-à-vis des autres agents économiques. De nombreux pays ont adopté des politiques actives d'appui au développement des PME et mis en place un soutien institutionnel approprié. La stabilité macro-économique facilite le changement structurel ou la restructuration industrielle en vue de rendre les

entreprises, y compris les PME, compétitives. Il est donc important que les programmes d'appui au développement des PME soient correctement conçus et contribuent à des activités productives, de façon qu'ils soient budgétairement neutres et ne compromettent pas la stabilité macro-économique.

4. Le cadre commercial - y compris les règles, lois et règlements concernant la création et l'exploitation des sociétés, ainsi que les procédures juridiques - doit être clair, stable, prévisible et efficace. D'une manière générale, il devrait s'appliquer à toutes les entreprises indépendamment de leur taille. Toutefois, en raison des ressources limitées des PME, certaines règles administratives, par exemple pour l'enregistrement des sociétés, peuvent être simplifiées, allégées et rendues peu onéreuses ou gratuites pour les petites entreprises, y compris les micro-entreprises, afin de faciliter l'enregistrement des sociétés et d'encourager les créations d'entreprises. Les procédures de recouvrement de l'impôt peuvent aussi être simplifiées pour les petites entreprises par l'instauration d'un faible impôt forfaitaire (comme cela se fait en Inde), ce qui supprime la nécessité pour les entreprises de remplir des déclarations fiscales ou de tenir une comptabilité détaillée.

5. Il peut être nécessaire de réviser périodiquement le cadre réglementaire afin de procéder à une analyse préalable des incidences des lois et règlements commerciaux sur le développement des entreprises et de déterminer les moyens d'éliminer ou de réduire les obstacles à l'activité commerciale. A cet égard, on peut évoquer la création en Norvège d'un comité de la législation des entreprises. A Maurice, le conseil consultatif créé en application de la loi sur les petites industries revoit régulièrement les mesures, y compris les incitations, en faveur du développement des PME. En Chine, les règlements commerciaux sont révisés et améliorés régulièrement afin de tenir compte des intérêts des PME.

6. Il est nécessaire de réexaminer les incitations budgétaires et autres pour en déterminer l'utilité. Certains éléments donnent à penser - au Brésil, par exemple - qu'une concurrence à armes égales offrant des conditions appropriées pour le développement des PME est plus efficace que des incitations budgétaires. De plus, ce réexamen pourrait être étendu aux incitations budgétaires en faveur des investissements étrangers, car il semblerait - selon une étude réalisée au Royaume-Uni - qu'elles ont peu d'influence sur les décisions des investisseurs étrangers. Il faut donc se demander si les pays en développement qui appliquent de telles incitations ne font pas le sacrifice inutile de recettes fiscales.

7. Dans la mesure du possible, les règlements concernant, par exemple, la protection de l'environnement devraient renforcer les incitations par le marché, et non pas s'y substituer, et tenir compte des problèmes que pose aux PME leur application.

Renforcement des institutions et soutien institutionnel

8. Lorsque l'Etat parvient à créer un environnement propice à un fonctionnement correct et efficace des marchés, de façon que les PME ne soient pas désavantagées par leur moindre taille, la meilleure politique à l'égard de celles-ci peut être une politique "d'ouverture maximale et d'intervention minimale" (aussi peu d'intervention gouvernementale que possible, mais autant

que nécessaire). Dans certains pays - en Italie par exemple - loin d'être contrariées, l'indépendance et l'autonomie des PME s'en sont trouvées considérablement renforcées. En tout état de cause, s'il ne peut être utile, l'Etat devrait à tout le moins s'abstenir de rendre les choses plus difficiles pour les PME par un excès de réglementation ou de fiscalité ou en favorisant les grandes entreprises au détriment des plus petites, au risque de provoquer la disparition de ces dernières.

9. Toutefois, lorsque le marché est faussé ou déficient - par exemple lorsque les marchés ou les réseaux interentreprises sont contrôlés par des entreprises dominantes ou lorsque les politiques en faveur des grandes entreprises ou le fonctionnement inefficace des marchés font que l'approvisionnement des PME en facteurs de production essentiels est cher, de qualité médiocre ou extrêmement déficient, si bien que les nouveaux venus ou les PME ne peuvent soutenir une concurrence à armes égales - l'Etat peut devoir intervenir pour aider les PME en prenant des mesures pour éliminer ou corriger les carences du marché. L'une de ces mesures concerne l'application d'un programme de garantie de prêt qui peut beaucoup contribuer à changer les attitudes et les pratiques des banques commerciales, élargissant ainsi l'accès des PME au crédit. Dans les pays en transition, la restructuration des grandes entreprises en entreprises plus petites, compétitives et flexibles, revêt une importance particulière. Cet appui gouvernemental devrait toutefois se limiter à la mise en place des conditions d'une "concurrence à armes égales", dans l'objectif ultime de créer des entreprises compétitives sur les marchés intérieurs et étrangers. En outre, l'objectif de la lutte contre la pauvreté ou de la création d'emplois devrait être maintenu distinct de celui de la création d'entreprises viables et efficaces. D'autres moyens que les subventions aux entreprises devraient être utilisés pour créer des emplois ou lutter contre la pauvreté. Des exemples au Japon, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis d'Amérique montrent que l'élimination des restrictions au commerce, y compris les obstacles à l'entrée sur les marchés, et la promotion de la concurrence peuvent renforcer la création d'emplois.

10. Les déficiences du marché ne concernent pas seulement les marchés financiers ou autres; l'absence d'infrastructures de communication - routes et télécommunications, notamment - est également une cause de dysfonctionnement. Les télécommunications sont en fait indispensables à l'activité commerciale; les marchés ne peuvent fonctionner sans une circulation efficace de l'information. Il est extrêmement difficile d'envisager la création de réseaux, si essentiels au développement et à la modernisation des PME, sans des télécommunications adéquates. De même, l'absence de réseau routier correct compromet les activités de sous-traitance des PME dans les zones rurales, et constitue donc un frein à l'activité de ces entreprises.

11. Les déficiences du marché peuvent avoir un caractère différent dans les pays où l'économie de marché ne repose pas encore sur des fondements bien assurés. Outre diverses carences, y compris un "déficit d'information", le cadre commercial peut se caractériser non seulement par l'absence de règles fondamentales, mais aussi par une certaine incohérence et instabilité des lois en vigueur.

12. Il est néanmoins admis que l'Etat doive, dans certains cas, apporter une assistance particulière aux PME, par exemple lorsque le coût de l'application des normes environnementales ou la hausse du coût du capital imputable à une

mauvaise gestion macro-économique est excessivement plus élevé pour les PME que pour les grandes entreprises. C'est ainsi qu'au Japon, des institutions financières spécialement créées pour répondre aux besoins des PME accordent à celles-ci des prêts à taux bonifiés, par exemple pour la modernisation ou la relocalisation d'installations de production ou la conversion d'activités commerciales à la suite de changements structurels.

13. Divers gouvernements - par exemple au Canada, en France, en Indonésie, au Royaume-Uni - ont créé un ministère ou un département des petites entreprises, chargé de catalyser l'action gouvernementale en faveur des PME.

14. L'élaboration d'une politique relative aux PME passe nécessairement par un processus de consultation du secteur privé et des PME, par le biais de leurs organisations représentatives. La conception de programmes d'appui efficaces variera selon les situations et les politiques nationales, mais quelques principes généraux peuvent néanmoins être établis.

15. Premièrement, l'organisation des services d'appui doit reposer sur les mécanismes du marché; autrement dit, loin de s'y superposer, ces services devraient compléter les initiatives ou les services émanant du secteur privé dans des domaines tels que la formation, l'information commerciale, le conseil aux entreprises, la commercialisation des exportations ou la modernisation technologique. La fourniture de services d'appui peut être onéreuse; il faut donc veiller à ce que ces services soient économiquement rentables et que le prix demandé corresponde à leur valeur commerciale réelle. Concernant les services consultatifs pour la création de PME, on peut faire valoir que ces services devraient être fournis à un coût modéré et que d'éventuelles subventions pourraient être compensées par un accroissement ultérieur des recettes fiscales.

16. Deuxièmement, il faut s'efforcer d'améliorer le cadre directif et commercial pour le développement des PME en identifiant les déficiences du marché et les entraves réglementaires au développement des entreprises, et en proposant des remèdes.

17. Troisièmement, les services d'appui devraient contribuer à renforcer la disponibilité et l'utilisation effective de facteurs de production essentiels pour les PME - notamment, financement, installations matérielles, équipement. Les mesures visant à remédier aux carences des marchés s'agissant de l'approvisionnement en facteurs de production peuvent jouer un rôle important à cet égard. La coopération au niveau local ou régional, par exemple pour le partage des coûts R-D et le lancement de services d'appui de base, peut également être très profitable.

18. Quatrièmement, il faut veiller à encourager ou à promouvoir la coopération interentreprises de façon à accroître les compétences, les capacités technologiques, les possibilités de production et les débouchés commerciaux des PME par le biais des réseaux interentreprises. Dans quelques pays - par exemple en Malaisie - le gouvernement a créé un mécanisme de sous-traitance à cette fin. La coopération interentreprises, y compris la sous-traitance, dans les domaines du commerce, de l'investissement et de la technologie entre entreprises étrangères et entreprises nationales, et entre entreprises nationales, permet aux PME de se moderniser; elle les expose également aux rigueurs de la concurrence internationale et au fonctionnement

et aux exigences des marchés internationaux. Divers pays, dont la Thaïlande et Singapour, ont adopté des politiques visant à encourager les investisseurs étrangers à établir des liens avec les entreprises nationales par le biais d'accords de sous-traitance. Il faudrait toutefois veiller à éviter toute dépendance excessive à l'égard de la sous-traitance, dépendance qui, associée à un déficit d'information, a provoqué de graves difficultés pour un certain nombre de PME qui ont brutalement perdu leurs débouchés lorsque la demande de produits des entreprises mandataires a diminué (par exemple à Maurice). La création de zones industrielles peut également être encouragée et appuyée pour exploiter les avantages d'une spécialisation flexible.

19. L'administration de ces services d'appui pourrait être confiée à un organisme, au conseil d'administration duquel devraient participer des représentants du secteur public et du secteur privé. A Maurice, cet organisme est présidé par un représentant du secteur privé. Dans certains pays, nombre de services d'appui sont assurés par des institutions privées - par exemple, la SEBRAE au Brésil. La coordination des activités de cet organisme avec celle d'institutions spécialisées, par exemple dans les domaines de l'application de l'automatisation, de la science et de la technologie, de la technologie de l'information, de l'amélioration de la productivité, des normes et de la recherche industrielle, garantirait une approche coordonnée ou intégrée de l'assistance. Par exemple, l'assistance financière pour l'acquisition de matériel devrait être intégrée au soutien technique pour l'exploitation de ce matériel, le cas échéant, si l'on veut que l'assistance soit efficace. Au Royaume-Uni, le programme Business Links englobe une grande diversité de services, allant de services de consultation aux entreprises à des services d'exportation, disponibles dans des guichets uniques. La mise au point de logiciels appropriés à l'intention des PME, par exemple dans le domaine de la comptabilité, peut contribuer à réduire les coûts de l'application des technologies de l'information dans les PME - et donc la promouvoir - aidant ainsi ces entreprises à améliorer leurs opérations et à réduire leurs coûts. Des liaisons interentreprises pourraient être créées grâce au réseau Internet World Wide Web ou au réseau mondial de pôles commerciaux.

Mise en valeur des ressources humaines

20. L'investissement dans l'éducation de base a beaucoup contribué au développement de PME compétitives, tournées vers l'exportation, par exemple dans les pays d'Asie de l'Est. En Norvège, une initiation à l'entreprise est prévue dans les programmes d'enseignement du niveau primaire jusqu'au niveau universitaire afin de faire du système éducatif, en coopération avec le secteur privé, un producteur de créateurs d'emplois. Toutefois, dans de nombreux pays, le système d'enseignement a plus tendance à produire des chercheurs d'emploi que des créateurs d'emplois. De surcroît, dans beaucoup de pays, l'esprit d'entreprise est socialement peu valorisé, problème parfois aggravé par l'assimilation des entreprises privées au capital étranger. Un changement de perception et d'attitude est donc nécessaire si l'on veut valoriser d'un point de vue social et encourager l'esprit d'entreprise.

21. Outre l'éducation de base, il faut développer les compétences nécessaires à l'activité commerciale par des programmes de formation et de recyclage, y compris la formation professionnelle et l'apprentissage. L'Allemagne a développé un système d'apprentissage combinant enseignement théorique dans des établissements spécialisés et formation en cours d'emploi dans les

entreprises. Ces programmes de formation sont organisés par le gouvernement ou par le secteur privé avec un soutien financier du gouvernement, si nécessaire, dans le cadre d'accords interentreprises ou d'accords internes. Au Canada, un programme général de formation financé par le gouvernement et administré par une ONG fait désormais partie du programme d'enseignement de la plupart des universités et collèges. EMPRETEC est un programme de l'ONU administré par la CNUCED - en coopération avec le Département des services d'appui et de gestion pour le développement - pour le perfectionnement des compétences de chef d'entreprise dans les pays en développement.

Les micro-entreprises et le secteur informel

22. Les micro-entreprises jouent un important rôle économique et social dans la promotion de l'initiative, la création d'emplois indépendants ou salariés, en particulier pour les pauvres, et la fourniture de services et de biens essentiels à un coût raisonnable pour ces pauvres. Elles sont souvent elles-mêmes le produit de la pauvreté et du chômage. Si les micro-entreprises ne sont pas toutes associées à la pauvreté, elles sont néanmoins généralement associées au secteur informel en ce sens qu'elles fonctionnent très souvent en dehors du système formel de réglementation et de fiscalité.

23. Une importante question concernant les micro-entreprises est celle de savoir pourquoi on les trouve dans le secteur informel et dans quelle mesure cette situation peut être imputée à une "déficiência de la réglementation". Comprendre les raisons de ce phénomène permettrait de formuler des politiques pour aider les micro-entreprises du secteur informel à élargir leurs activités ou à passer dans le secteur formel sans préjudice de leur important rôle économique et social ou, pire encore, les forcer à l'illégalité, étant en même temps entendu que ces entreprises ne souhaitent pas toutes croître ou rejoindre le secteur structuré. Diverses mesures peuvent être prises à cette fin, dont la fourniture de moyens financiers et d'installations matérielles, ainsi que la simplification des procédures d'enregistrement et une diminution du coût de l'application des règles administratives. La création d'installations matérielles destinées aux micro-entreprises du secteur informel peut aider ces entreprises à formaliser leurs activités et aussi leur donner la stabilité et le type d'environnement qui leur permettra d'avoir accès au crédit et d'acquérir des actifs. En Equateur, par exemple, les micro-entreprises ont accès au financement et à d'autres avantages dès lors qu'elles sont enregistrées. L'enregistrement entraîne une obligation fiscale, mais les entreprises qui ne sont pas en mesure d'acquitter l'impôt en sont exonérées sans être autrement pénalisées. En Chine, les autorités ont tendance à ne pas s'occuper des micro-entreprises. En dernière analyse, les programmes de promotion de l'éducation de base et de perfectionnement des compétences peuvent être le moyen le plus efficace d'aider les micro-entreprises à intégrer le secteur structuré. Les investissements consacrés à de tels programmes peuvent apporter des avantages à long terme du point de vue du renforcement de l'initiative, de l'intensification de la concurrence et de l'accroissement des recettes fiscales.

Le rôle des PME dans le développement des exportations

24. L'exemple des pays d'Asie de l'Est à croissance dynamique semble indiquer qu'un développement économique rapide peut être obtenu par des politiques de promotion des PME à vocation exportatrice. Il semble que la voie du

développement passe par une expansion des exportations, car les recettes d'exportation facilitent, notamment, le changement structurel et alimentent des taux de croissance plus élevés en renforçant la capacité d'importation, la condition étant que la politique gouvernementale et les ressources disponibles souvent limitées soient concentrées sur des PME viables, offrant un potentiel de modernisation et de dynamisme à l'exportation. On peut distinguer deux catégories d'approche, l'une utilisée en République de Corée, ayant consisté à identifier des PME exportatrices potentielles par branches d'exportation visées et à les faire bénéficier d'un programme de modernisation, l'autre, utilisée au Japon, où les sociétés de commerce ont joué un rôle important dans la promotion du développement de PME exportatrices. L'expérience économique des pays d'Asie de l'Est pourrait intéresser l'Afrique, car il ne s'agit ni d'un miracle, ni d'un secret commercial.

25. Un certain nombre de facteurs interviennent dans le développement d'un secteur de PME exportatrices. Outre un environnement favorable au développement du secteur privé - s'agissant notamment des aspects macro-économiques, structurels, juridiques et réglementaires - des initiatives et des mesures appropriées peuvent être nécessaires pour faciliter ou soutenir les efforts d'exportation des PME.

Mesures d'appui au développement des exportations

26. Un soutien sous la forme de crédits, de formation, d'informations, de conseils ou d'appui technique peut considérablement aider des entreprises qui se lancent dans l'exportation ou s'implantent à l'étranger à résoudre leurs difficultés ou à acquérir une certaine confiance. Les PME doivent mener une stratégie internationale et donc posséder les compétences voulues, notamment en matière de gestion et de commercialisation, disposer de renseignements sur les marchés potentiels (par exemple, normes d'emballage et de qualité, potentiel commercial et concurrence, mesures et procédures commerciales, etc.) et disposer de filières pour pénétrer les marchés étrangers, en particulier dans la première phase. Les réseaux interentreprises peuvent être d'un grand secours dans certains cas. En fait, l'activité d'exportation repose très souvent sur l'établissement de contacts et la création de réseaux interentreprises.

27. Les activités en faveur du développement des exportations doivent respecter les principes décrits plus haut (voir les paragraphes 8 et 9), de façon à encourager la création de courants commerciaux, et à ne pas être un facteur de distorsion des échanges. La transparence et un consensus international sur le juste rôle de l'Etat peuvent contribuer à réduire le risque pour les entreprises d'être inutilement exposées à des conflits commerciaux. Erigées sur de sains principes économiques, les activités pour le développement des exportations peuvent contribuer à l'instauration d'un climat public favorable à des politiques commerciales ouvertes.

28. Exporter est une question de qualité et de prix. Exporter des produits signifie exporter la réputation d'un pays. Si cette réputation est ternie, les exportateurs auront plus de difficultés à exporter ou devront peut-être vendre leur production à des prix inférieurs à sa valeur commerciale réelle. Contrairement aux grandes entreprises, qui peuvent bâtir leur réputation sur leur propre nom de marque, les PME risquent de souffrir d'une telle situation, même si leurs produits répondent aux normes de qualité exigées. Les services

fournis dans ce domaine, par exemple par un organisme commun pour le contrôle de la qualité et l'amélioration de la productivité, peuvent donc être d'une grande importance. De plus, satisfaire aux normes de qualité signifie également que les produits peuvent tenir la concurrence des importations. En fait, dans une économie internationale en voie de mondialisation et de libéralisation, il ne s'agit plus de choisir entre une politique de remplacement des importations et une politique de promotion des exportations, mais de produire des biens répondant aux normes mondiales et pouvant être livrés aussi bien sur le marché intérieur que sur les marchés étrangers.

29. Outre la qualité, les PME exportatrices doivent être informées des préférences et des besoins des marchés étrangers de façon à fabriquer des biens répondant à ces besoins. A côté des foires commerciales et des sociétés étrangères de commerce, des renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de partenaires étrangers connaissant bien leur propre marché, par la réalisation de travaux de sous-traitance pour des entreprises étrangères, et grâce aux missions commerciales à l'étranger ou aux réseaux d'entreprise. Les touristes sont une autre source d'information sur les préférences étrangères concernant la conception et la qualité des produits. En s'adaptant à l'évolution des goûts et en travaillant sur des gammes de production courtes leur permettant de répondre à des commandes d'importance variable, les PME de Bali, en Indonésie, ont su créer une industrie florissante du vêtement et s'assurer un créneau commercial pour leurs produits. Il existe également un créneau potentiel pour les produits africains, dont les produits dits "afrocentriques" et les vêtements, aux Etats-Unis.

30. Divers services sont fournis aux PME exportatrices selon les pays : facilités de crédit, y compris des garanties de crédit, programmes de formation, compétences de gestion, information et services consultatifs pour l'exportation, organisation de foires commerciales, etc. Par exemple, au Japon, un mécanisme de garantie des prêts pour le financement des exportations permet aux PME d'avoir accès à des services de financement des exportations et à une assurance-exportation; au Canada, il existe un programme d'aide aux nouveaux exportateurs, un programme de formation à l'exportation et un service informatique sur les entreprises et les produits; en Norvège, un programme permet à une société désirant exporter d'obtenir pendant un certain temps les services d'un consultant spécialisé, le programme de réseaux commerciaux vise à créer des alliances ou des réseaux entre PME dans des secteurs tels que l'exportation, l'achat et la R-D, tandis qu'un autre programme aide les PME à financer une partie du coût de l'établissement de filiales commerciales à l'étranger; au Royaume-Uni, enfin, le Business Link Network est conçu comme un réseau national de "guichets uniques" offrant un ensemble intégré de services aux PME, y compris pour l'exportation. D'autres pays, dont la Chine, le Japon, la France, l'Allemagne et Maurice, ont aussi mis en place des services d'information et de consultation pour l'exportation destinés aux PME. L'organisation de foires commerciales, souvent en coopération avec des organismes du secteur privé, constitue un service à forte valeur ajoutée pour les PME exportatrices, car ces foires permettent de nouer des contacts avec des clients et des partenaires commerciaux potentiels.

31. La rémunération des services fournis peut être proportionnelle au coût total, ou être dégressive. Dans certains cas, il est demandé aux exportateurs de rembourser la part financée par le gouvernement (le cas échéant) sur leurs recettes d'exportation - exemple du programme destiné aux nouveaux

exportateurs, au Canada. Au Royaume-Uni, le gouvernement peut subventionner jusqu'à trois fois la participation de PME à des foires commerciales, après quoi ces PME doivent prendre totalement en charge le coût de leur participation. L'évaluation des services fournis et le prix demandé doivent faire l'objet d'une attention particulière; très souvent, ces services sont sous-évalués par les utilisateurs, tant que ceux-ci n'y ont pas eu recours.

32. Des mesures peuvent être prises pour définir un plan ou un cadre régional de développement des PME en vue de faciliter la coopération interentreprises en matière de production, de commerce, etc., y compris par la mise en place et la constitution en réseau d'associations de PME. Cette coopération permettrait de remédier à certaines anomalies observées dans les courants commerciaux en Afrique, par exemple lorsque des bicyclettes fabriquées au Nigéria sont expédiées au Royaume-Uni avant d'être exportées au Ghana, ou lorsque des crevettes sont expédiées de République-Unie de Tanzanie en Suisse avant d'être réexportées vers le Zimbabwe (dans ce dernier cas pour des raisons de change). Des plans de coopération régionale entre PME sont actuellement élaborés pour les pays membres de l'APEC et ceux de l'ANASE. La SEBRAE, au Brésil, met en place des ramifications dans la région du MERCOSUR, afin de fournir divers services aux PME exportatrices et importatrices de la région, et aussi de les regrouper. Enfin, la mise en place de réseaux de commerce de compensation pourrait contribuer à une expansion du commerce dans le contexte d'une coopération régionale ou interrégionale.

Suggestions concernant des études futures

33. Diverses suggestions d'études futures ont été faites, dont une étude sur la nature et les causes des carences du marché qui freinent le développement viable des PME dans certains pays, y compris les pays les moins avancés, et les moyens d'y remédier, s'agissant notamment du rôle des coopératives ainsi que de la nature et des modalités des interventions gouvernementales. Cette étude pourrait également porter sur les raisons pour lesquelles les marchés desservant le secteur agricole local en Afrique n'ont pas réussi à évoluer en un système commercial normal et équilibré. Un autre domaine d'étude concerne le secteur informel, en particulier la mesure dans laquelle les carences du marché ou une réglementation inadaptée peuvent en avoir entravé le développement ou la croissance, comme cela a été constaté au Brésil, par exemple.

Annexe III

COMPOSITION ET PARTICIPATION AUX TRAVAUX a/

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, membres du Groupe de travail spécial, étaient représentés à la session :

Algérie	Malaisie
Allemagne	Maroc
Argentine	Maurice
Bangladesh	Mexique
Bolivie	Nigéria
Brésil	Norvège
Cameroun	Pays-Bas
Chili	Philippines
Chine	Pologne
Côte d'Ivoire	République de Corée
Egypte	République tchèque
Etats-Unis d'Amérique	République-Unie de Tanzanie
Ethiopie	Roumanie
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
France	Slovaquie
Gambie	Suisse
Grèce	Thaïlande
Honduras	Tunisie
Inde	Turquie
Indonésie	Venezuela
Jamaïque	Zambie
Japon	Zimbabwe
Madagascar	

2. Les autres Etats membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail spécial, étaient représentés en qualité d'observateur à la session :

Afrique du Sud	Népal
Bulgarie	Portugal
Costa Rica	Qatar
Equateur	Sri Lanka
Iraq	Trinité-et-Tobago
Myanmar	

3. La Commission économique pour l'Afrique était représentée à la session.

Le Centre du commerce international CNUCED/GATT était également représenté.

4. Les institutions spécialisées et institutions apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

L'Organisation mondiale du commerce était également représentée à la session.

5. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Banque islamique de développement
Communauté européenne
Ligue des Etats arabes
Organisation de l'unité africaine

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Association mondiale des petites et moyennes entreprises
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies

ANIMATEURS ET EXPERTS INVITES

M. CHEE Peng Lim, directeur du Bureau de la coopération économique du secrétariat de l'ANASE (Indonésie)

M. William FINSETH, spécialiste du développement économique, Division de l'Afrique australe de l'Agence canadienne pour le développement international (Canada)

M. Halward HERVIEU, chef du Bureau de la modernisation des entreprises, Direction de l'artisanat, du Ministère des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat (France)

M. Hussein KIARATU, chef du Groupe consultatif sur les PME de la Confédération des industries tanzaniennes (République-Unie de Tanzanie)

M. Zoltan ROMAN, président de l'Association hongroise des petites entreprises (Hongrie)

M. José Carlos VIEIRA DE FIGUEIREDO, directeur de la SEBRAE/Rio de Janeiro (Brésil).

a/ La liste des participants porte la cote TD/B/WG.7/INF.1.